


3 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Dusil Stephan ;
Langue d'enseignement	Allemand
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours sera donné en allemand avec la possibilité d'explications en français chaque fois qu'un étudiant le demande. Des textes légaux et réglementaires constitueront la principale documentation utilisée. Il sera également fait appel à des extraits de doctrine ainsi qu'à des dictionnaires et banques de données terminologiques.
Acquis d'apprentissage	<p>Le cours vise (1) d'une manière générale, une connaissance passive permettant à l'étudiant de comprendre un texte ou exposé à caractère juridique dans la langue étrangère et l'initiation à la connaissance active. (2) d'une manière plus spécifique : (a) l'acquisition d'une terminologie juridique de base, relevant en principe de tous les domaines du droit; (b) l'apprentissage d'une méthode de traduction, qui consiste à évaluer dans quelle mesure les termes juridiques en langue étrangère peuvent être exprimés par des équivalents en français, de telle façon qu'un lecteur n'ayant pas connaissance de l'original puisse en suivre les arguments et les raisonnements, sans être induit en erreur; (c) une initiation au maniement professionnel d'ouvrages de référence spécialisés, notamment de dictionnaires juridiques.</p> <p>1</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Formule d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traductions réalisées en cours d'année : 10% de la note finale. • Travail écrit remis lors de l'examen écrit : 50% de la note finale. • Un examen écrit ayant lieu hors session (ou, pour la session de septembre, en session) : 40% de la note finale.
Contenu	CONTENU 1. Partie théorique 2. Terminologie allemande de droit belge 3. Aperçu du droit allemand 4. Sources internationales METHODE Examen des problèmes de terminologie sur base de textes légaux et de glossaires spécialisés. Le cours sera donné en allemand avec la possibilité d'explications en français chaque fois qu'un étudiant le demande. Des textes légaux et réglementaires constitueront la principale documentation utilisée. Il sera également fait appel à des extraits de doctrine ainsi qu'à des dictionnaires et banques de données terminologiques.
Ressources en ligne	<p>Un syllabus (1 vol.), disponible sur i-campus et diffusé par le service-cours.</p> <p>Un recueil de textes en deux volumes, disponible au service-cours et sur i-campus.</p> <p>Des documents complémentaires, postés sur i-campus.</p> <p>Des présentations ppt postées sur i-campus.</p>
Autres infos	<p>L'étudiant peut se constituer sa propre farde législative.</p> <p>Il peut emporter un code belge en langue allemande (édité par le Barreau d'Eupen).</p>
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROI1BA	3		
Mineure en droit (ouverture)	LODRT100I	3		